

Note d'information : ramassage du 01/11 au 31/03

La collecte des déchets verts est effectuée par les services communaux toute l'année dans le centre bourg. Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de l'année suivante, la collecte s'effectue une fois par mois : le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois. Chaque usager doit sortir ses déchets végétaux devant chez lui.

Il est rappelé que les employés communaux collectent :

- les branchages mis en fagots dont la longueur sera limitée à 2 mètres maximum,
- les déchets végétaux contenus dans des sacs biodégradables verts\*
  - **Attention, les bidons en fer, corbeilles en plastique et contenant permettant une accumulation d'eau sont à proscrire.**

Tout administré qui constate que des fagots ou des sacs de déchets verts n'ont pas été ramassés le mardi soir, peut contacter la commune au 04 71 49 00 32.

Néanmoins, les personnes ne souhaitant pas utiliser ce service ont la possibilité d'amener directement leurs végétaux à la déchetterie intercommunale. Une carte d'accès à la déchetterie est à récupérer auprès de la mairie.

Certain de votre collaboration et de votre civisme, je vous prie de recevoir mes sincères salutations.

Le Maire  
F. MORELLE

\* Rappel : les sacs biodégradables peuvent être achetés à la Maison des Services (30 €/an). Un listing des usagers du service est dressé et permet aux services municipaux de réaliser son circuit de collecte.

Note d'information : ramassage du 01/04 au 31/10

La collecte des déchets verts est effectuée par les services communaux toute l'année dans le centre bourg. Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre de l'année suivante, la collecte s'effectue deux fois par mois : le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois. Chaque usager doit sortir ses déchets végétaux devant chez lui.

Il est rappelé que les employés communaux collectent :

- les branchages mis en fagots dont la longueur sera limitée à 2 mètres maximum,
- les déchets végétaux contenus dans des sacs biodégradables verts\*.
  - **Attention, les bidons en fer, corbeilles en plastique et contenant permettant une accumulation d'eau sont à proscrire.**

Tout administré qui constate que des fagots ou des sacs de déchets verts n'ont pas été ramassés le mardi soir, peut contacter la commune au 04 71 49 00 32.

Néanmoins, les personnes ne souhaitant pas utiliser ce service ont la possibilité d'amener directement leurs végétaux à la déchetterie intercommunale. Une carte d'accès à la déchetterie est à récupérer auprès de la mairie.

Certain de votre collaboration et de votre civisme, je vous prie de recevoir mes sincères salutations.

Le Maire  
F. MORELLE

\* Rappel : les sacs biodégradables peuvent être achetés à la Maison des Services (30 €/an). Un listing des usagers du service est dressé et permet aux services municipaux de réaliser son circuit de collecte.

